

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

ARRÊTÉ N°063/2026

Portant mise en demeure d'enlèvement de véhicules abandonnés

Monsieur le Maire de Penne d'Agenais

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;
VU le Code de la route, notamment les dispositions relatives aux véhicules abandonnés ;
VU le Code de l'environnement relatif aux déchets, notamment pour les véhicules hors d'usage ;

CONSIDÉRANT que plusieurs véhicules sont stationnés de manière prolongée et en état d'abandon sur un terrain situé 302 route de Tournon

CONSIDÉRANT que ces véhicules présentent les caractéristiques suivantes :

- Volkswagen golf : EF-081-ZG
- Ford : DQ-508-LN
- 1 BMW 3.25 noire. Pas d'immatriculation à l'arrière. Mode épave
- 1 BMW grise. Pas d'immatriculation visible. Mode épave.

CONSIDÉRANT que ces véhicules semblent privé d'usage et susceptible de constituer des épaves ;

CONSIDÉRANT qu'un courrier recommandé avec accusé de réception a été adressé au propriétaire du véhicule en date du 20 mars 2026 et retourné avec la mention "non réclamé" ;

CONSIDÉRANT que cette situation porte atteinte à la salubrité, à la sécurité et à la tranquillité publiques ;

ARRETE :

Article 1 : Le propriétaire du véhicule susvisé est mis en demeure de procéder à son enlèvement dans un délai de **8 jours** à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 : À défaut d'exécution dans le délai imparti, les véhicules seront enlevés d'office, aux frais, risques et périls de son propriétaire, en vue de leur transfert en fourrière ou de leur destruction conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Les frais liés à l'enlèvement, au gardiennage et le cas échéant à la destruction seront mis à la charge du propriétaire du véhicule.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- affiché en mairie
- affiché sur les véhicules concernés
- transmis aux forces de l'ordre compétentes

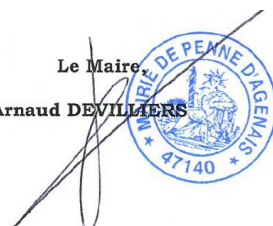
Article 5 :

Le Directeur Général des Services, la Police municipale / la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13/04/2026

en trois exemplaires, en l'Hôtel de Ville de Penne d'Agenais,

Le Maire
Arnaud DEVILLIERS

The image shows the official signature of the Mayor, Arnaud Devilliers, in blue ink. To the right of the signature is the official circular seal of the Municipality of Penne d'Agenais. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE PENNE D'AGENAIS' and the number '47140' at the bottom.